

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNÉE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2018, composée de Madame Jamila Dahbi Rio et Messieurs Thierry Henry (président), Serge Romanens, Pascal Cugnoni et Romain Birbaum, s'est réunie en séance constitutive le 8 janvier 2019. Le 30 janvier 2019, en séance avec la Municipalité, elle a transmis la liste des sujets qu'elle désirait traiter soit :

- Sujet 1 : Achat de trois véhicules pour le Service des Travaux (Préavis 12/2017)
- Sujet 2 : Tableau des contrats d'entretien (suivi CG 2017)
- Sujet 3 : Reprise de l'Auberge Communale de la Charrue
- Sujet 4 : Dépendance des recettes communales par rapport aux contribuables les plus importants
- Sujet 5 : Gestion des contentieux, actes de défauts de biens et encaissements divers
- Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018

Chapitre I Dicastère de Monsieur Daniel Crot

Chapitre II Dicastère de Monsieur Denis Favre

Chapitre III Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

Chapitre IV Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin

Chapitre V Dicastère de Madame Claudia Perrin

Sujet 1 : Achat de trois véhicules pour le Service des Travaux (Préavis 12/2017)

Après avoir consulté le dossier des offres mis à disposition par la Municipalité, la CG a formulé les questions suivantes :

Question : A quoi correspond le montant de CHF 2'290.- pour « l'homologation routière y compris expertise et taxe » de la tondeuse Stiga ?

Réponse : La Municipalité nous a indiqué que le montant comprend le matériel (entre autres les phares), le travail et la taxe d'homologation routière. Ce montant a été facturé sans le détail des positions.

Question : Pour le véhicule utilitaire Nissan NT400 PRO, le contrat d'entretien de 48 mois ou 80'000 km a été facturé CHF 2'110.- ; la Commission Technique indiquait dans son rapport « Le fournisseur assurera gratuitement les services jusqu'à 80'000 km ».

Réponse : La Municipalité nous a confirmé, tel qu'indiqué dans le Préavis 12/2017, que le prix global tenait compte de ce contrat d'entretien et qu'il n'était pas gratuit. La facture finale, sous déduction de la reprise de l'Iveco, s'est élevée à CHF 40'890.- soit CHF 310.- de moins que le montant indiqué dans le Préavis.

OBSERVATIONS DE LA CG

Assurance véhicule : il n'y a pas eu d'appel d'offres pour une mise en concurrence. La Commune bénéficie d'une assurance flotte de véhicules et les primes nous semblent très avantageuses.

Par exemple le véhicule Nissan : valeur neuf CHF 44'300.-, la prime annuelle casco comprise se monte à CHF 802.- .

Sujet 2 : Tableau des contrats d'entretien (suivi CG 2017)

La Municipalité nous a indiqué que le tableau est utilisé par 3 services (Bourse, Greffe et SI). L'adjointe de la bourse tient à jour le tableau pour les paiements des factures. La Bourse, le Greffe et les SI ont réuni, en 2018, les 2 tableaux pour n'avoir qu'un seul document de travail. Ce tableau a été complété en 2019 avec les échéances des contrats.

Question : Comment le tableau est-il utilisé pour le renouvellement des contrats et la gestion des échéances ?

Réponse : La Municipalité nous a renseignés que lors de l'élaboration du budget, la liste des contrats est revue. Monsieur Cand suit les contrats d'entretien de son service. Madame Caccia indique qu'une réflexion est menée pour le renouvellement des contrats de maintenance des imprimantes. Il y a une volonté de la Commune de réduire le nombre d'imprimantes à garder au vu de la gestion actuelle des documents par la GED (Gestion Electronique des Documents).

OBSERVATIONS DE LA CG

La CG est surprise et regrette que l'échéance des contrats ne figurait pas sur le tableau. A notre sens, ces données pourraient aider l'Administration dans sa gestion des contrats. Il s'agit là d'une remarque, mais la Municipalité est libre d'utiliser ce tableau ou non.

Sujet 3 : Reprise de l'Auberge Communale de la Charrue

A la demande de la CG, Monsieur le Syndic explique l'historique :

Au début de la législature 2016, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler le bail de l'Auberge Communale qui arrivait à échéance fin 2018 (durée du bail 10 ans). En automne 2016, la Municipalité a communiqué par oral au tenancier qu'elle ne renouvelerait pas le bail à échéance. Le congé a été envoyé par recommandé en octobre 2017 conformément au contrat de bail. Les annonces ont paru en avril 2018 dans la FAO (Feuille d'Avis Officielle), le journal des cafetiers restaurateurs et le 24 Heures. Les candidatures devaient être remises pour le 30 mai 2018. Il n'a pas été fait appel à une entreprise externe pour les démarches de sélection du futur tenancier de l'Auberge Communale.

La Commune a reçu 12 postulations qui ont été évaluées individuellement par chaque Municipal. Sur l'ensemble des candidatures, 5 dossiers ont été éliminés rapidement. Les 7 candidats ont été reçus par la Municipalité in corpore en juillet 2018. Ils ont pu exposer leur vision de l'Auberge Communale et ont répondu aux questions des Municipaux selon le fil rouge annexé.

Tous les Municipaux ont effectué individuellement leurs évaluations et ces dernières ont été reportées dans un tableau.

Un deuxième entretien a été organisé avec 3 candidats qui devaient fournir un dossier avec une proposition de carte et le développement de l'Auberge. La Municipalité a demandé des garanties financières. Un candidat n'a pas donné suite à ces demandes. Il s'est désisté au vu des investissements à effectuer.

La Municipalité nous a indiqué que l'extrait du registre des poursuites, ainsi que le casier judiciaire ont été demandés. Elle a choisi unanimement parmi les candidats restants le tenancier actuel. Cette décision a été prise en fonction de la réputation, de la proposition d'une carte adaptée à notre village et de l'assise financière. De ce fait, aucune garantie complémentaire n'a été exigée.

Au vu des importants investissements (supérieurs aux estimations initiales) pour la réfection de la Charrue et du rachat du matériel, la Municipalité a pris la décision d'octroyer une réduction de loyer pendant 24 mois. La garantie de loyer a été suspendue pour le moment. Elle sera demandée ultérieurement. Un bail initial de 10 ans a été conclu.

Une entreprise extérieure a été déléguée pour effectuer les inventaires des biens mobiliers. Gastroconsult a été mandatée pour la viabilité de l'Auberge et le prix du bail. Il n'était pas possible d'augmenter le loyer au-delà des conditions actuelles.

La Commune a effectué les travaux conformément au crédit voté dans le cadre du Préavis 13/2017. Le reste des aménagements a été effectué et financé par le nouveau tenancier.

OBSERVATIONS DE LA CG

La CG a observé que le dossier a été bien suivi depuis la phase de candidature jusqu'à la sélection finale du nouveau tenancier de l'Auberge Communale. La CG a reçu toutes les pièces demandées. La Municipalité a été unanime dans l'attribution de l'Auberge Communale.

Sujet 4 : Dépendance des recettes communales par rapport aux contribuables les plus importants

La CG désirait connaître l'importance des plus grands contribuables (personnes morales et physiques) afin d'évaluer la dépendance de nos finances à un petit nombre d'assujettis. La CG voulait s'assurer que la Municipalité les connaissait et avait un suivi de ces derniers, notamment dans l'élaboration du budget. La CG souhaitait obtenir ces informations de manière anonyme, car seuls les chiffres et les pourcentages étaient pertinents pour son analyse et nous devons respecter la confidentialité de ces données. Le Syndic n'étant pas convaincu par la pertinence de la demande de la CG, il s'est directement adressé à Monsieur le Préfet Terribilini pour savoir ce qu'il avait le droit de communiquer. Ci-dessous, nous vous transmettons le détail obtenu :

Personnes morales :

En 2018, sur les 176 sociétés taxées, les 10 plus grandes versent près de 80% de l'impôt, ce qui représente CHF 520'000.-.

Personnes physiques :

En 2018, sur les 1'988 contribuables taxés, les 10 plus grands contribuables versent 7% de l'impôt, soit environ CHF 440'000.-.

Il est à noter que la Bourse recevait les fichiers informatiques de l'administration cantonale avec le détail des personnes morales et physiques depuis quelques années. Ceci a notamment permis à cette dernière de détecter une erreur (une société n'était pas sur le territoire communal). Madame Caccia regarde, d'une année à une autre, les écarts de +/- CHF 10'000.-. Selon notre compréhension, aucune analyse sur la structure des contribuables n'avait été effectuée à ce jour.

Pour des raisons de discrétion et de confidentialité, la Municipalité ne souhaite pas connaître l'identité des contribuables en règle générale. Elle ne désire pas rentrer dans la sphère privée de ces concitoyens, y compris les personnes morales, ainsi que connaître les montants de leur contribution.

OBSERVATION DE LA CG

La CG constate que les 10 plus grands contribuables personnes physiques ne représentent pas un pourcentage important (7% des recettes). Contrairement aux personnes morales où les 10 plus grands contributeurs représentent près de 80%.

Les 10 plus grands contribuables physiques représentent le 85% des recettes des 10 plus grands contributeurs personnes morales en 2018.

Ces informations peuvent aider pour la stratégie financière et l'élaboration du budget.

Sujet 5 : Gestion des contentieux, actes de défauts de biens et encaissements divers

La CG désirait connaître comment la Commune gère ses débiteurs. Madame Caccia, Boursière, nous a communiqué les informations suivantes :

Les SI de Lausanne facturent les taxes eau / égout / épuration. La Commune n'a pas de regard sur les contentieux.

La Romande Energie facture l'électricité et traite les rappels. Si un débiteur n'a pas payé après les rappels, un employé communal va lui remettre un avis d'interruption avec un délai de paiement très court. Le débiteur doit envoyer la preuve du versement pour éviter une interruption de courant. Si la facture n'a toujours pas été réglée, la Commune engage des poursuites. Pour 2018, ces procédures représentent un chiffre très faible de moins de CHF 1'000.- .

Les impôts sont entièrement gérés par le Canton, y compris la gestion des contentieux. La Boursière a la liste des ADB (Actes de Défauts de Biens) pour information. Pour 2018, la Boursière a relevé des rachats d'ADB pour CHF 46'000.- .

En ce qui concerne les factures communales, en cas de non-paiement, un premier puis un second rappel sont envoyés. Si le versement n'est toujours pas effectué, le service responsable contacte le débiteur afin de trouver un arrangement de paiement. Si cela n'est pas possible, les poursuites sont engagées.

Suite au changement du système informatique, les amendes de l'assistant de police sont gérées depuis peu par la Bourse.

Les poursuites en cours représentent CHF 4'724.20, y compris les frais et les intérêts. La majorité de ce montant concerne les taxes déchets.

La CG a posé la question au sujet du subside cantonal du temple : avons-nous une chance d'encaisser quelque chose ou est-ce perdu ? Si positif : quand ? Si non : pourquoi ?

La Municipalité nous a répondu qu'un subside a été reçu pour les toits (environ CHF 7'000.-). Pour le reste du subside, la Commune va adresser un courrier au Canton pour obtenir le solde. Elle devait attendre que toutes les garanties soient échues.

OBSERVATION DE LA CG

La CG constate que les contentieux sont parfaitement maîtrisés et remercie la Boursière pour la précision et la qualité de ses explications.

Sujet 6 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018

Chaque année, le rapport donne l'occasion à la Municipalité de présenter un bilan de son activité. La CG s'est penchée tout spécialement sur ce rapport et en a examiné le fond comme la forme.

Présentation

Le rapport compte 44 pages réparties en 5 chapitres ainsi qu'une introduction et une conclusion. Un organigramme hiérarchique de la Commune de Romanel ainsi qu'une table des matières et une liste des abréviations en annexe le complètent.

Une présentation aérée, des couleurs, des photos en rendent la lecture aisée. Pour chaque dicastère, un tableau nous donne les noms du personnel communal et son effectif. La CG remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de ses remarques sur la présentation du rapport et de l'avoir simplifié.

Analyse

La CG a pris connaissance du rapport et a adressé plusieurs questions à la Municipalité. Lors de la séance du 6 mai avec cette dernière, ces points ont été traités. Les réponses que nous n'avons pas reçues ce soir-là ont été transmises dans un deuxième temps. Ces questions / réponses sont intégrées ci-dessous dans les chapitres respectifs.

Synthèse de chaque dicastère

Chapitre I

Dicastère de Monsieur le Syndic Daniel Crot

Administration générale, Ressources Humaines et Finances

1. Introduction

1.1 Auberge de la Charrue

Voir sujet 3 (Reprise de l'Auberge Communale de la Charrue)

1.2 Réception des entreprises

Question : Quelles ont été les principales questions et préoccupations des entreprises présentes ?

Réponse : Le développement Romanel / Vernand ainsi que la zone Boxer et la circulation.

La CG observe qu'il est mentionné une participation d'une huitantaine de personnes.

Question : A quel taux de participation cela correspond-il ?

Réponse : Il y avait environ 80 personnes qui représentaient 67 entreprises, soit une moyenne de 28 % de participation et la présence de 11 Officiels (Commune + invités/organisateur).

Question : Y-a-t-il un intérêt des entreprises pour que ce genre de rencontre s'effectue périodiquement ? Chaque année ?

Réponse : Les contacts et échanges s'effectuent lors de l'apéritif dinatoire. La réception s'est déroulée en 3 phases soit :

- la visite de la société hôte
- la présentation par Monsieur le Syndic Crot des axes de développement de la Commune
- la présentation de Madame P. Orlando Micolot, Déléguée économique à Lausanne région.

Les rencontres ont lieu tous les 2 ans (en alternance entreprise / mandataire). La Municipalité et la promotion économique ont établi des contacts intéressants suite à ces rencontres. Les entreprises apprécient ces moments d'échanges conviviaux entre les autorités et les entreprises locales.

2. Administration générale, Ressources Humaines et Finances

2.1.2 Demande de bourgeoisie

Question : Quels sont les changements importants concernant la procédure administrative pour l'octroi de la demande de bourgeoisie ?

Réponse : La Municipalité nous a transmis la procédure actuelle ; voir document en annexe.

Question : Quelle est la durée d'une procédure complète de naturalisation ?

Réponse : La procédure dure de 18 à 24 mois environ.

2.1.4 Réunions

Question : Quels ont été les principaux points discutés lors des séances de Conseil de l'Union des Communes Vaudoises ainsi que de celles de la Commission intercommunale de la taxe de séjour ; y a-t-il possibilité de consulter les PV ou un rapport annuel ? Comment sont préparées ces séances et comment se décide l'ordre du jour ? Y-a-t-il des synergies par exemple des centrales d'achat pour les communes ou autres ?

Réponse : La Commission intercommunale de la taxe de séjour :

Elle se réunit 2 à 3 fois par année. Les thèmes principaux sont l'allocation et la redistribution de la taxe de séjour ; celle-ci est approuvée ou non par la Commission. Il y a beaucoup d'argent qui est alloué pour les festivals, les tournois de tennis et FERLL (Fond pour l'Equipement de la région lausannoise). Le Comptoir Suisse (Beaulieu) est également un sujet de discussion.

Lausanne Région (secteur nord) :

Les sujets d'actualité sont la péréquation, les bâtiments scolaires, le sport et l'enfance.

UCV et conseil des 50 (10 districts de 5 syndics) :

C'est le porte-parole politique et non économique des communes. Il s'y traite notamment des questions liées à la petite enfance et aux impôts.

Question : Au niveau de l'UCV ou du Canton et même de la Confédération, existe-t-il pour les Communes des aide-mémoires ou des services qui permettent de les aider pour obtenir des subventions et réduire ainsi leurs coûts ?

Réponse : Il n'y a pas d'organisation ou aide-mémoires concrets. C'est en collaboration avec les mandataires qui, en règle générale, ont les connaissances pour obtenir les subsides. Les Municipaux également par leur pratique et leurs propres connaissances effectuent les demandes.

Question : Quelles sont ces nouvelles taxations suite à des transformations ou à des achats ?

Réponse : En fait, il s'agit de taxations fiscales modifiées. Il s'agit principalement des modifications/transformation dans l'immeuble anciennement Calame. Quelques achats / donation / partage / divorce etc., mais rien de bien conséquent pour 2018.

2.2 Ressources Humaines

Question : Y-a-t-il eu des mouvements de personnel en 2018 ?

Réponse : Pas de grand changement si ce n'est le personnel de la petite enfance.

Question : Quelle est l'entreprise qui a été mandatée pour la formation continue des collaborateurs de la commune et y a-t-il eu une mise en concurrence?

Réponse : Les cours sont adaptés à la fonction et sinon ils sont organisés suivant les demandes des collaborateurs.

Question : Pour les cours de premiers secours, y-a-t-il eu une mise en concurrence des prestataires ?

Réponse : Mme Caccia nous a indiqué que le mandataire a été vivement recommandé. Les cours sont donnés par des professionnels (infirmiers-ères urgentistes et pédiatriques). Chaque collaborateur a reçu un certificat valable 2 ans. Plusieurs collaborateurs se sont inscrits à la Fondation « First Responders Vaud ». L'ensemble du personnel a répondu à un sondage. A l'unanimité des collaborateurs, ces cours ont été fort appréciés, tant par le professionnalisme et les moyens utilisés par les intervenants. Au niveau des tarifs, la Commune a des conditions particulières : 15 % de rabais sur le matériel et 10 % sur la formation.

2.3 Finances

La CG observe que le chapitre précité a été substantiellement réduit par rapport au rapport de gestion 2017. Quand est-il de l'encaissement des impôts, des liquidités, des débiteurs et des contrôles de la fiduciaire ?

Réponse : Ces points figureront dans le rapport des comptes 2018. Concernant le contrôle de la fiduciaire, la Municipalité nous informe qu'un contrôle de caisse a été effectué en novembre 2018. La commission des finances a reçu le rapport de la fiduciaire.

Chapitre II

Dicastère de Monsieur Denis Favre

Urbanisme, infrastructures liées au développement durable, Police des constructions, Forêts et domaines, Informatique

2. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable

2.2 Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Question : Quels ont été les thèmes principaux abordés lors des séances GROFIL ?

Réponse : La gouvernance, soit les budgets et les comptes. Les différents projets tels que le PDLi, le PARC à la Blécherette, les zones artisanales des Golliettes et du Raffort (pôle économique) et d'autres chantiers concernant les communes dans le périmètre du SDNL. Par exemple, la ligne de bus qui va de Cheseaux jusqu'à Cugy, le détournement de Cheseaux, etc.

2.3 PDLI

Question : Suite à l'abandon pur et simple de ce PDLI, est-ce que les communes peuvent espérer récupérer une partie des sommes investies pour rien ?

Réponse : Non, malheureusement... les propriétaires non plus d'ailleurs. Le montant engagé est d'environ CHF 600'000.- partagé entre 1/3 Romanel, 1/3 Lausanne et 1/3 Canton.

2.6 Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)

Question : Quel est le planning de construction du futur bâtiment dédié au SAN et où se situe la parcelle ?

Réponse : La Municipalité nous indique que l'abréviation SAN peut se comprendre par « Sans aucunes nouvelles »

3. Police des constructions

3.1 Dénonciations à la Préfecture

Question : Quel est le résultat suite à la dénonciation ?

Réponse : Cela concerne un abattage d'arbres ; la personne a été convoquée par la Préfecture avec une amende à la clé.

3.2 Permis de construire délivré en 2018

Question : Comment sont faites les évaluations et les décisions d'octroi des permis d'habiter et de construire et comment sont données les dérogations ? Quelle est la validité des permis de construire ?

Réponse : L'analyse des dossiers est faite par le BT : vérification de la légalité par rapport au Plan de Quartier, PPA, Règlement sur la police des constructions et recommandations cantonales LATC. Les dérogations sont proposées par le BT et discutées en Municipalité pour accord ou pas. La règle que l'on s'impose est si possible, dans les constructions neuves, de ne pas avoir à faire des dérogations. Validité d'un permis de construction 2 ans à partir de la délivrance prolongeable d'une année : c'est le début de la construction qui doit commencer dans ce délai.

4. Forêts et domaines

4.2 Les jardins familiaux

Question : Y-a-t-il eu des changements en 2018 ?

Réponse : Oui, à fin décembre 2018, 5 jardins ont été remis.

Question : A quoi correspond le taux d'occupation de 55 ? Y-a-t-il une liste d'attente pour les demandes ?

Réponse : Le taux d'occupation est de 100 %, soit 44 à Cousson et 11 à Sous-Mont. Au 06.05.2019, la liste d'attente compte 10 personnes.

4.6 Sentiers communaux

Question : Combien y a-t-il de km d'entretien des sentiers communaux ?

Réponse : Nous avons 3 sentiers : Rosset, Lavaux et Sous Lavaux, pour une longueur totale d'environ 700 m.

Question : Quel est le temps passé pour cet entretien ?

Réponse : En 2018, 71 heures ont été consacrées à l'entretien de ceux-ci (tontes, recharges et compactages de tout-venant, nettoyages)

Chapitre III

Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

Services industriels, Service des bâtiments, SDIS et Protection civile, Sociétés locales

1. Introduction

Question : Dans la liste des sujets énoncés en introduction les 3^{ème} et 4^{ème} points ne sont pas développés dans la suite du rapport : soit les travaux liés aux infrastructures scolaires et la mise en place de la nouvelle législation du comptage Smart metering. Quand est-il par rapport à ces 2 points ?

Réponse : Aujourd'hui, nous avons demandé une offre à Romande Energie pour le remplacement de tous les compteurs de notre Commune par des compteurs de type smart meter (dit intelligent). Nous étudierons cette offre en son temps et ne manquerons pas de revenir vers le conseil avec un nouveau préavis relatif.

2. Services Industriels

2.1.3 Travaux spécifiques

La CG observe qu'il est mentionné dans le rapport de gestion : « *Pannes : Trois coupures planifiées ont eu lieu sur notre réseau BT ...* »

Question : S'agit-il de pannes ou de coupures d'alimentation consécutives à des travaux planifiés ?

Réponse : Il s'agit d'une modification de raccordement, d'un entretien du poste d'Es Vuaz et du remplacement d'un coffret d'abonnés.

Question : Quelle est la durée des 3 pannes / coupures d'alimentation et l'énergie non délivrée ?

Réponse : Pour la première 75 minutes, 120 pour la deuxième et 75 pour la troisième. Quant à la quantité d'énergie non fournie, il nous est impossible de pouvoir la quantifier.

Question : Existe-t-il des indicateurs tels que SAIDI (durée moyenne des coupures de courant par consommateur final) et SAIFI (fréquence moyenne des coupures de courant par consommateur final) pour le réseau communal tels que ceux disponibles dans le rapport de l'EICom ?

Réponse : Non, il n'existe pas ce genre d'indicateurs, nous tenons tout de même un journal sous forme de fichier de relevé des interruptions de l'approvisionnement de l'EICom, à jour, même si nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire !

La CG observe qu'il est mentionné qu'une coupure planifiée a eu lieu sur notre réseau Moyenne Tension le 9 septembre 2018 (et non 2019).

Question : Est-ce une panne ou une coupure planifiée ? Conséquence de travaux ?

Réponse : Nous sommes tenus par la loi d'entretenir nos postes de transformation, en l'occurrence, cette coupure planifiée MT de 240 minutes avait pour but de procéder à l'entretien du poste MT du marché Migros.

Question : Quelle est la durée de la panne / coupure et l'énergie non délivrée ?

Réponse : Idem que pour la non fourniture BT, il nous est impossible de pouvoir la quantifier.

2.1.8 Inspection des installations à courant fort

Question : Quel est le résultat de l'inspection de la station transformatrice de Rebaterel ?

Réponse : Nous avons procédé aux retouches demandées par l'ESTI, et renvoyé le dossier à l'instance.

Question : Y-a-t-il eu d'autres contrôles effectués sur les installations BT ou MT ?

Réponse : Non, pas au niveau du réseau de Romanel.

2.1.10 Service de piquet

Question : Combien d'appels et d'interventions en 2018 ?

Réponse : Nous ne comptabilisons pas les appels de pannes ou autres, cela serait trop fastidieux et n'apporterait pas grand-chose !

Question : Précisez par rapport aux appels des clients ? Qui reçoit les appels ? La Romande Energie ? Le service de l'électricité de Romanel-sur-Lausanne ?

Réponse : En dehors des heures de travail, les appels dédiés aux Services Industriels sont déviés chez Certas qui ensuite contacte Romande Energie. Pendant les heures de travail, les appels sont gérés par le responsable technique des SIR.

Question : Quelle est l'organisation du service de piquet ?

Réponse : En journée heures de bureau, tous les appels arrivent à l'administration et sont gérés par les services concernés.
Fermetures des bureaux, nuit et week-end, tous les appels sont traités par CERTAS, qui en fonction du type de dépannage ou pannes sont dirigés chez :

- Réseau électrique MT : Romande Energie
- Réseau électrique HT : SIL
- Réseau électrique BT : Romelec
- Réseau eau potable : Eau Service Lausanne
- Protection Bourse et local serveur : Service communal

MM. Cand, Cornuz et Mancini sont avisés de toutes les alarmes.

3. Service des bâtiments

3.2 Locations et utilisation des biens communaux

Question : Quelle est la proportion de réservation des locaux communaux par les habitants de la commune et les personnes externes à Romanel ?

Réponse :

Salle polyvalente :

- 13 réservations par des personnes extérieures à Romanel = 12,3 %
- 53 réservations par des Associations de Romanel ou Sociétés locales = 50,5 %
- 39 réservations privées par des habitants de la commune = 37,2 %

Classe 1803 :

- 28 réservations par des personnes extérieures à Romanel = 50 %
- 22 réservations par des Associations de Romanel ou Sociétés locales = 39,3 %
- 6 réservations privées par des habitants de la commune = 10,7 %

Villageoise :

- 4 réservations par des personnes extérieures à Romanel = 12,6 %
- 13 réservations par des Associations de Romanel ou Sociétés locales = 40,6 %
- 15 réservations privées par des habitants de la commune = 46,8 %

5.1 Sociétés Locales

Question : Quels sont les changements en 2018 ?

Réponse : 2 départs : Le Club de cerf-volant « A ciel ouvert » et Volley détente « Les Tigres »

1 arrivée : Romanel Libre

Chapitre IV

Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin.

Service des travaux, Assainissement, Police, Contrôle des Habitants

1. Introduction

1.1 Mandat Infralab SA

Question : En page 26, à quoi correspondent les abréviations ARAN, HKM et SKM mentionnées dans le schéma de l'étude ?

Réponse : Ce sont des appareils de mesures :

- L'ARAN pour le relevé des dégradations de surfaces, de la planéité longitudinale et transversale, de la macrotecture, du dévers, de la pente et des rayons de courbures. (Utilisé pour notre rapport)
- SKM pour le relevé de la qualité antidérapante. (pas utilisé pour notre rapport)
- HWD relève la portance de la chaussée au niveau d'un projet (expertises et bilans structurels). (pas utilisé pour notre rapport)

Question : Le rapport est-il disponible / consultable pour les personnes intéressées ?

Réponse : Le rapport n'est pas disponible au public car confidentiel. Cependant, une présentation sera faite lors d'un prochain conseil par la société INFRALAB avec la possibilité de poser des questions.

Question : Outre le fait qu'il est recommandé de concentrer l'investissement dans les 5 prochaines années afin de rattraper l'état actuel de dégradation plutôt que d'allouer un budget constant sur les 10 prochaines années, quelles sont les conclusions / estimations de travaux à effectuer ?

Réponse : Le rapport n'est pas disponible au public car confidentiel. Cependant, une présentation sera faite lors d'un prochain conseil par la société INFRALAB avec la possibilité de poser des questions.

Question : De quand date la dernière étude ?

Réponse : Avant celle faite en 2017, il n'y en a pas eue.

Question : Est-ce que la Commune a une obligation légale de faire ces études ?

Réponse : Non, cependant si nous voulons avoir une vision correcte des prochains investissements, il est nécessaire de passer par-là. (Epalinges et le Mont par exemple ont fait de même).

2. Service des Travaux

2.1.2 Service de Neige

Question : Combien y a-t-il eu de sorties en 2018 ?

Réponse : Il y a eu 12 sorties entre janvier et décembre 2018. (Petit hiver ce début d'année, nous sommes déjà à 20 interventions).

2.1.3 Parc de véhicules

Question : Combien de Km sont parcourus par les véhicules communaux à l'année ?

Réponse :

- Mazda : environ 8'600 Km
- Nissan : environ 5'400 Km
- Meili : environ 5'900 Km
- Les autres véhicules sont comptés en heures de travail et non pas en Km.

2.2.2 Déchets dans la commune

Question : A-t-on une explication sur l'explosion des sacs non-conformes entre 2017, 88 sacs et 2018, 225 sacs ?

Réponse : Il y a plusieurs facteurs à cela :

- Le premier est le temps que le service peut consacrer au contrôle et ouvertures des sacs non conformes, 2017 étant probablement une année chargée en tonte, la tâche du contrôle des sacs non taxés a été délaissée car pas prioritaire.
- Le deuxième est qu'il y avait également une augmentation des débarras en vrac dans les containers et ceci n'est pas maîtrisable.

4. Police

4.2.3 Radar pédagogique

La CG relève qu'il est indiqué que ce radar a été installé à 6 reprises durant l'année 2018.

Question : Combien de temps est-il engagé par endroit ?

Réponse : Pose sur une durée d'une semaine en général mais au minimum 4 jours en semaine.

Question : Comment sont déterminés les lieux d'installation de ce radar ?

Réponse : Les installations se font généralement sur des emplacements où la circulation des piétons est relativement importante (chemin du Taulard, vers Collège des Esserpys, etc...).

Chapitre V

Dicastère de Madame Claudia Perrin

Instruction publique, Affaires sociales, Affaires culturelles, Jeunesse, Sécurité sociale

1. Introduction

1.1 Ouverture d'une UAPE

Question : Est-ce que les enfants peuvent y faire leurs leçons ? avec ou sans l'aide de personnel ?

Réponse de Mme Sandra Ghiggia Demelais, directrice du service de l'enfance :

« Les enfants peuvent faire leurs leçons à l'UAPE, dans une salle séparée de la salle de jeux. La plupart du temps, je dirais à 95%, une personne est là pour superviser et donner un coup de main aux enfants. Mais nous ne pouvons pas le garantir tout le temps et nous précisons aux parents qu'ils doivent néanmoins jeter un coup d'œil à l'agenda et aux devoirs de leurs enfants (pour que les parents gardent le suivi de la scolarité de leurs enfants) ».

2. Instruction publique

2.2 Rapport d'activité de l'école secondaire

Question : Combien de certificats ont été décernés en 2018 ?

Réponse : 32 certificats délivrés.

3. Affaires sociales

3.1 Service de l'enfance

Question : Combien d'enfants sont inscrits à la garderie à la fin 2018 ?

Réponse : Pour le mois de décembre 2018, 32 enfants étaient inscrits à la garderie pour un taux de fréquentation d'environ 85%.

3.1.3 Cantine Romidi

Question : Combien de repas sont distribués annuellement à la cantine ?

Réponse : En 2018, 3'756 repas ont été distribués.

Question : Quel type de repas est servi (fourchette verte ?) et plusieurs menus à choix par jour ?

Réponse : Nous avons un contrat avec la société Croq-Midi à Crissier qui propose un repas équilibré par jour, élaboré et contrôlé par une diététicienne, cuisiné avec des produits régionaux.

Question : Avez-vous un retour sur la satisfaction des enfants et des parents ?

Réponse : Un sondage de satisfaction a été réalisé en juin 2017.

3.1.4 AMF

Chaque année, il est plus difficile de trouver des mamans de jour alors qu'il y a une forte demande de placement.

Question : Y-a-t-il des mesures mises en place pour le recrutement de nouvelles personnes. Si oui lesquelles, si non pourquoi ?

Réponse : La prospection se fait via le journal Romanel Info ainsi que par réseautage des AMF et des coordinatrices. La Municipalité fait également la promotion de cette activité lors de la séance d'accueil des nouveaux habitants ou autres rencontres avec la population.

5. Jeunesse

5.2 Parlement des jeunes

Question : Il est en pause ? A-t-on des nouvelles ? Est-ce un problème général, les autres communes rencontrent-elles les mêmes difficultés ?

Réponse : Il devient de plus en plus difficile de « recruter » des jeunes prêts et surtout disponibles pour s'investir pleinement dans un Parlement communal ou même cantonal. Les études et déplacements éloignent fréquemment les jeunes de notre Commune durant une période plus ou moins longue. Les échanges que nous avons eus avec d'autres communes lors de différents forums « jeunesse » montrent que beaucoup d'entre-elles rencontrent les mêmes difficultés, sauf pour celles qui engagent des ressources importantes permettant d'organiser des activités jeunesse de manière soutenue et pérenne.

OBSERVATIONS DE LA CG

Avant de débiter notre mandat, le Président du Conseil nous a transmis un aide-mémoire qui définit les tâches et les missions de la CG. C'est une commission de surveillance interne à la Commune. (Référence au document « Guide pratique à destination des commissions de surveillance des Conseils généraux et communaux »)

Grace à la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'Administration, la confiance de la population s'en trouve renforcée.

La CG a unanimement apprécié la bonne lisibilité du rapport ainsi que l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les discussions avec la Municipalité, malgré quelques désaccords initiaux.

Conclusion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité et le personnel communal pour leur collaboration et les réponses à nos questions.

La CG s'est réunie à 12 reprises. Les discussions et les échanges d'informations, tant au sein de la CG qu'avec la Municipalité, se sont déroulés de façon harmonieuse et dans le respect.

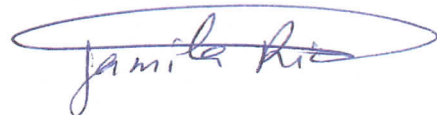
Fait à Romanel le 28 mai 2019.

La Commission de Gestion :



Thierry Henry

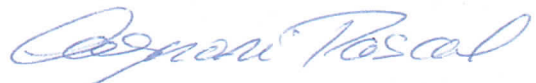
Président



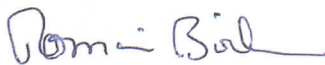
Jamila Dahbi Rio



Serge Romanens



Pascal Cugnani



Romain Birbaum

Annexes :

- Fil rouge pour l'audition des candidats à la reprise de l'Auberge communale
- Procédure de naturalisation
- Questionnaire de satisfaction de la cantine Romidi



Réception des candidats

Tenancier/Tenancière

Auberge communale "La Charrue"

Nom(s) et prénom(s) du/des candidat(s) :	
Date et heure de l'entretien :	
Lieu :	dans la salle des combles de la Maison de Commune
En présence de :	la Municipalité incorpore et de Mme Mélanie Campiche, Secrétaire
<input type="checkbox"/> Extrait de l'office des poursuites	<input type="checkbox"/> Carte des mets

Question
posée par

Présentation du/des candidat(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CRO

Quelle est votre vision de la Charrue ?

.....

.....

.....

.....

.....

CRO

Comment imaginez-vous la population de Romanel (l'âme du village) ?

.....

.....

.....

.....

.....

CP

Pensez-vous pouvoir accueillir des enfants / familles ?

.....

.....

.....

DF

L'Auberge de la Charrue comprend notamment une annexe (Petite Charrue), un appartement de 4 pièces et quatre chambres d'Hôtel. Comment imaginez-vous utiliser ces espaces ?

.....

.....

.....

.....

.....

LM

Un inventaire du matériel disponible à l'Auberge est actuellement en cours. Souhaitez-vous récupérer ce matériel ou apporter le vôtre ?

.....

.....

.....

.....

.....

LM

Le loyer mensuel, pour l'entier de l'Etablissement, pourrait se monter jusqu'à fr. 9'000.--, cela vous poserait-il problème ? Une garantie de 3 mois de loyer est à prévoir.

.....

.....

.....

.....

.....

CRO

Avez-vous un Business plan ?

.....

.....

.....

.....

BJ

Quels seront vos horaires d'ouverture ? DF
.....
.....
.....

**Quel type de cuisine pensez-vous préparer ? Dans quel ordre de prix ? Envisagez-vous de faire des CP
offres promotionnelles (ex. : pizza à fr. 10.-- le mardi) ? Jusqu'à quelle heure prévoyez-vous de
servir vos plats ?.....**
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle sera votre réaction si :
- **des ouvriers (ou autres groupements) viennent boire l'apéro pendant les heures de repas ?** BJ
.....
.....
.....
.....
.....

- **les membres d'une société locale ou les membres du Conseil communal désirent passer LM
une commande (boissons et/ou plats) après 22h00 ?**
.....
.....
.....
.....

- **si vous n'avez plus de clientèle à 20h00 ? L'établissement sera-t-il fermé ?** DF
.....
.....
.....
.....

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



2016 - 2017

DEVENIR SUISSE



12 ans



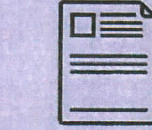
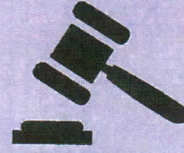
sur sol suisse

Français



Connaissance de la langue

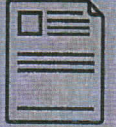
Aucune aide sociale



Casier judiciaire vierge

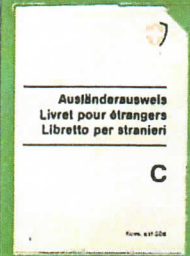


Déménagement possible durant la procédure



Une demande pour la famille

Dès 1.1.2018



10 ans



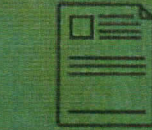
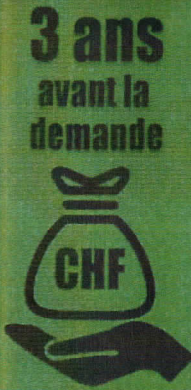
sur sol suisse

Français



Connaissances certifiées A2 écrit B1 oral

Aucune aide sociale



Casier judiciaire vierge



Nouvelle procédure en cas de changement de commune/canton avant la décision de l'autorité désignée



Une demande par adulte

document diffusé sur le site de la DDCS/1016/2018/Mars et Avril

Procédure débute par le dépôt d'une demande au Canton, Secteur naturalisations et non plus au Greffe municipal.

Puis le canton rend son préavis au Greffe municipal seulement si les conditions sont remplies et indique dans son préavis si le candidat doit passer ou non un test de connaissances, ce qui est nouveau.

La Commission consultative en matière de naturalisations fait passer le test de connaissances aux candidats sans les auditer et sans avoir connaissance au préalable de leur dossier.

